

# L'ECHO BERNACAIS

JANVIER 2023



*Madame le Maire  
et le Conseil Municipal  
vous souhaitent une belle et heureuse année  
2023*

Secrétariat ouvert les :  
Mardi et Vendredi de 14H00 à 18H00  
Mercredi de 8H30 à 12H00  
Mail : [bernac-debat.cne@orange.fr](mailto:bernac-debat.cne@orange.fr)  
Site internet : [bernac-debat.fr](http://bernac-debat.fr)  
Tél : 05 62 45 92 32

## ***Le mot du Maire***

Chers Bernacaises et Bernacais,

Le début d'une nouvelle année est un moment où nous voulons espérer qu'après avoir traversé bien des épreuves, le meilleur est devant nous.

Aussi, permettez-moi, en mon nom et celui du Conseil Municipal, de vous adresser à toutes et à tous, nos meilleurs vœux de santé, de bonheur et de sérénité. Que 2023 vous apporte satisfaction et réponde aux attentes de votre vie personnelle et familiale.

2022 a été une année difficile sous bien des aspects, marquée par un contexte social, économique et international des plus préoccupant.

2023 ne s'annonce malheureusement pas sous de meilleurs auspices : à une crise, celle du COVID, dont nous ne sommes pas encore débarrassés, succède une nouvelle crise, celle de l'énergie.

Face à ce contexte nous nous devons d'agir et une fois encore faire preuve d'adaptation. Un plan d'actions pour faire des économies d'énergie, qui vous est détaillé dans les pages de cette nouvelle édition de votre bulletin d'information, a donc été élaboré par la municipalité.

Vous retrouverez également dans ces pages les principales actions menées par la municipalité au cours de l'année écoulée.

2022 nous a aussi permis de renouer avec des moments festifs et de partage, comme la fête du village en juillet, pour notre plus grande satisfaction.

2023 permettra, nous l'espérons, de poursuivre notre action pour améliorer votre cadre de vie et satisfaire vos besoins quotidiens.

C'est donc dans un contexte de prudence mais aussi d'espoir que nous débutons cette nouvelle année en vous assurant de notre dévouement à vos côtés.

Très belle et heureuse année à tous et bonne lecture !

Le Maire,

Anne GINESTET-SOULIE

## VIE MUNICIPALE

### **1-Finances/budget**

#### 1-1.Exécution du budget 2022

- **Rénovation de la cuisine de l'école pour mise aux normes et adaptation aux besoins du service :** remplacement du mobilier et d'une partie de l'électroménager, pose de panneaux de doublage, travaux de plomberie et d'électricité.



- **Travaux de voirie :**

- Réalisation d'un plateau traversant surélevé sur la RD 516 afin de sécuriser la sortie du lotissement du Lhéris.



- Reprofilage et réfection du revêtement de chaussée

1. Impasse le long de la salle des fêtes,
2. Traverse de Mésseguères,
3. Carrefour RD 119 – RD 508.



- Réfection des peintures routières et ajout de panneaux de signalisation  
Matérialisation d'une bande de circulation piétonne rue Occitane afin de sécuriser les usagers, notamment les élèves se rendant à l'arrêt de bus de la gare ou en y revenant.



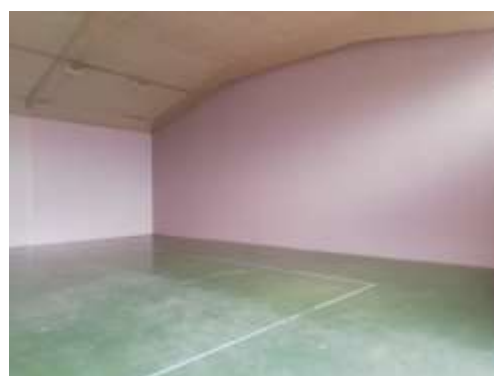
- Fleurissement du village.

- **Achèvement des travaux de régulation de la Bouey**

La 2ème partie des travaux préconisés par l'étude et concernant le redimensionnement du pont situé sur la D 508, a été réalisée, financée par le Département des Hautes-Pyrénées.



- **Travaux à la salle des fêtes** : réfection des peintures intérieures et extérieures du fronton de la salle des fêtes avec création d'un motif illustratif en extérieur.



- **Poursuite du programme de rénovation de la Mairie** : travaux de ravalement intérieur des murs du secrétariat, de la salle du Conseil municipal et du bureau du Maire.  
**C'est désormais dans un espace plus accueillant que nous avons le plaisir de vous recevoir.**



- **Réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche du programme de rénovation de l'éclairage public :**  
Changement des appareils anciens très énergivores par de nouveaux (LED) plus économes.

#### **Subventions acquises en 2022 :**

- Fonds d'aménagement rural (Département) : 20 000 € + 8 561 € (participation travaux école)
- DETR (Etat) : 29 040 €, pour la rénovation de la cantine de l'école et les travaux à la Mairie
- Amende de police : 2 550 €.

#### 1-2. Orientations budgétaires 2023

Le projet de budget 2023 sera établi avec la volonté de continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement malgré le contexte extrêmement défavorable. Des choix devront donc être faits concernant nos projets d'investissement si nous souhaitons maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, sans recourir si possible à l'emprunt avec une fiscalité communale constante.

**En plus des projets restant à réaliser**, voici quelques-uns de ceux qui seront étudiés dans le cadre du budget 2023:

- travaux de voirie : cami déou Castérier, rue de l'Adour.
- travaux sylvicoles
- réfection des peintures de la salle de restauration de l'école ;
- 4<sup>ème</sup> tranche du programme de rénovation de l'éclairage public ;
- 1<sup>ère</sup> tranche des travaux d'enfouissement des réseaux (électricité et télécom) de la place de la Poste jusqu'au pont du Caparrieu et étude pour réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche du pont du Caparrieu jusqu'à l'école ;
- étude sur la rénovation du bâtiment place de la Mairie.

#### **2-Communication**

Un nouvel outil de communication est à votre disposition pour vous donner en temps réel toutes les informations qui concernent votre commune : les dernières actualités, les évènements à venir, les alertes météo, etc... **Localiti** est une application téléchargeable gratuitement, sans inscription, sur vos smartphones.





## **AMENAGEMENT - CADRE DE VIE**

### **Gestion des déchets et atteinte à l'environnement**

Les dépôts illégaux de déchets ont des impacts multiples et directs tant sur la qualité de vie des citoyens (nuisances), que sur l'environnement (pollutions), et même sur la santé publique (maladies). Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ses déchets.

Il est donc rappelé que tout déchet qui n'est pas traité conformément aux prescriptions en vigueur, est réputé abandonné irrégulièrement ; ce qui expose son détenteur à des sanctions.

L'attention de tous au strict respect des consignes de tri et de gestion des déchets est donc demandée.

De plus, il est une nouvelle fois rappelé que le brûlage des déchets verts est strictement interdit.

Il est donc demandé aux particuliers de stocker sur leur propriété ces déchets dans l'attente de les emmener dans les déchetteries.

### **Interdiction des apports de nourriture aux animaux errants ou sauvages**

L'article 120 du règlement sanitaire départemental rappelle qu'il est interdit de jeter ou déposer des graines ou nourriture en tous lieux publics pour y attirer les animaux errants, sauvages ou redevenus tels, notamment les chats ou les pigeons. La même interdiction est applicable aux voies privées, cours ou autres parties d'un immeuble, lorsque cette pratique risque de constituer une gêne pour le voisinage ou d'attirer les rongeurs.

Nous vous demandons de respecter cette prescription afin de prévenir tout risque sanitaire ou autres nuisances liées à la présence de ces animaux.

## Urbanisme

En 2022, cinq permis de construire et douze déclarations de travaux ont été accordés ; dix-neuf certificats d'urbanisme ont été sollicités.

### DEMARCHES

#### Etat civil 2022

##### Les nouveaux Bernacais

LE VAN Alice	3 JANVIER 2022
GENOVA Valentin	20 MAI 2022
DA ROCHA SANTOS Lizio	21 AOÛT 2022
GAYE Raphaël	13 SEPTEMBRE 2022
SARRABAYROUSE Andrès	30 NOVEMBRE 2022

##### Ils se sont unis

JEANNOT Pierre - GAUDUCHEAU Emilie	17 SEPTEMBRE 2022
------------------------------------	-------------------

##### Ils nous ont quittés

BEROUS Albert	1 <sup>er</sup> MARS 2022
TRESSENS Nicolas	2 JUIN 2022
MONLEZUN Colette	21 JUIN 2022
ARMIRAIL Raymond	22 JUIN 2022
CAYROLLE Anne Marie	24 JUILLET 2022
SAINT-MACARY Daniel	30 SEPTEMBRE 2022
DUPONT Jacqueline	24 DECEMBRE 2022

## Elections

2023 devait être une année sans élection. Il en sera autrement : l'élection des conseillers départementaux du canton du Moyen Adour ayant été annulée, les électeurs sont convoqués par le Préfet des Hautes-Pyrénées pour une élection départementale partielle qui se tiendra le 5 février prochain et en cas de second tour, le 12 février.

Vous pouvez vérifier si vous êtes bien inscrits sur les listes électorales de la Commune (en utilisant le service en ligne « Vérifier votre inscription électorale » en vous connectant à l'adresse suivante :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>).

## Rappel sur le recensement citoyen

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC). À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, etc.).

Cette inscription doit être faite en mairie.

# DOSSIER SPECIAL

## PLAN D' ACTIONS

### VISANT À PLUS DE SOBRIÉTÉ ENERGETIQUE

La fin de l'année 2021 a été marquée par une hausse spectaculaire du prix de l'énergie, s'expliquant d'une part, par la relance économique faisant suite aux périodes de confinement successives : la forte demande en énergie qui s'en est suivie a généré une importante tension sur les marchés et, en suivant, une augmentation constante des prix, ces perturbations des marchés se sont accrues d'autre part, avec le conflit ukrainien, qui a généré des problèmes d'approvisionnement, et notre incapacité à mobiliser d'autres sources d'énergie.

En 2023, les prix des marchés du gaz et de l'électricité seront de 10 fois supérieurs à ceux de 2020.

Malgré les mesures mises en place par le gouvernement pour faire face à l'augmentation des coûts de l'énergie, un impact significatif sur les dépenses de fonctionnement de la commune est à prévoir. Il s'agit donc de limiter au maximum cet impact sur les finances communales afin de ne pas grever ses capacités d'investissement et de ne pas avoir recours à une hausse d'impôts.

La Commune de Bernac-Debat doit donc s'engager dans des actions visant à réduire ses consommations et d'accélérer ainsi son action en faveur de la transition écologique.

Un plan d'actions promouvant notamment la lutte contre les gaspillages et la sobriété énergétique a donc été défini. Ces actions ciblent les comportements des utilisateurs, agents et usagers du service public. Des solutions simples et rapides peuvent être mises en place et avoir de bons résultats; elles nécessitent cependant l'implication de tous les utilisateurs.

#### **1. Economiser et maîtriser les consommations au sein des bâtiments communaux**

Baisser de 1°C la température, c'est 7% d'énergie en moins.  
Des actions de sobriété doivent donc être mises en place dans les bâtiments publics.

##### **1-1 Régulation des températures.**

Les préconisations gouvernementales portent sur les températures suivantes :

- 19°C : température maximale,
- 16°C : température la nuit quand les bâtiments ne sont plus occupés,
- 8°C lorsque le bâtiment est fermé plus de 3 jours.

##### **1-2 Réduction de l'eau chaude sanitaire**

##### **1-3 Régulation de l'utilisation du chauffage de la salle des fêtes**

Limitation du chauffage du bâtiment en fonction de ses différents usages.

##### **1-4 Assurer la maintenance des équipements**

- Contrôle réguliers des équipements et de leur fonctionnalité.



- Réflexion sur la mise en place de dispositifs intelligents pour mieux gérer l'énergie (système d'automatisation et de contrôle des bâtiments (BACS)).

### **1-5 Poursuivre la rénovation énergétique des bâtiments publics**

- Rénovation énergétique du bâtiment Mairie par le changement des menuiseries et la rénovation de son éclairage,
- Rénovation de l'éclairage de l'école : toutes les ampoules actuelles seront remplacées par des ampoules à LED.

### **1-6 Réflexion sur l'installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments publics.**

## **2. Gérer l'éclairage public**

La Commune de Bernac-Debat n'a pas attendu 2022 pour agir. En effet, un programme d'investissement et de modernisation de l'éclairage public de 120 000 € a été initié et permettra à terme de remplacer tous les points lumineux de la Commune par un éclairage LED et d'en contrôler l'intensité.

Pour des raisons de sécurité dans les traversées de notre village, le choix a été fait de ne pas éteindre l'éclairage public une partie de la nuit comme c'est le cas dans certaines communes.

Ce choix a par ailleurs été fait car, pour les communes ayant entièrement rénové leur éclairage public par des appareils à LED pilotables (ce qui sera notre cas en 2024), il est préconisé par le Syndicat Départemental d'Electricité, une réduction de puissance de 80% en milieu de nuit et non l'extinction complète.

En effet, une rénovation complète de l'éclairage public, assortie d'une diminution drastique en milieu de nuit, conduit à diviser sa facture énergétique par 4 ou 5 ; alors que la simple extinction ne la divise que par 2.

## **3. Des conseils pour tous**

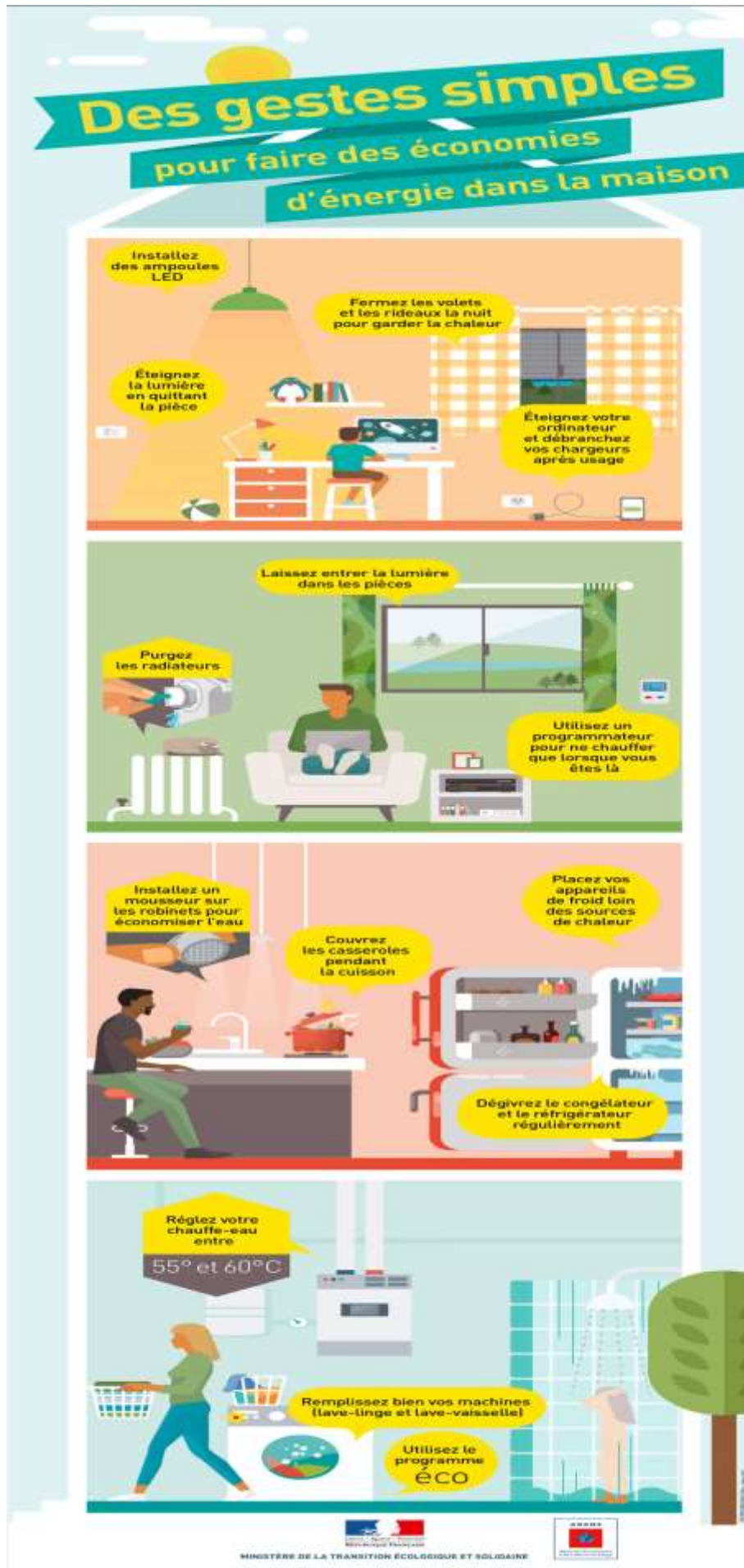
**3-1** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, un guichet porté par le Département et ses partenaires informe les particuliers sur la rénovation énergétique des logements et les dispositifs d'aides qui peuvent être sollicités. Il s'agit de **Rénov'Occitanie Hautes-Pyrénées**.

Les conseillers peuvent être joints par téléphone du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h, au 05.31.74.36.65 ou via le formulaire de contact disponible sur le site du Département [hautespyrenees.fr](http://hautespyrenees.fr).

### **3-2 Application Ecowatt**

Afin de vous tenir informé des éventuelles tensions sur le réseau électrique, vous pouvez télécharger sur vos smartphones l'application **Ecowatt**. Celle-ci vous alerte jour par jour, heure par heure sur les pics de consommation électrique qui peuvent, éventuellement conduire à des coupures de courant. Ainsi si le voyant est au vert, il n'y a pas d'alerte ; orange, le système électrique est tendu et tous les éco-gestes sont les bienvenus ; rouge, le système est très tendu et des coupures sont inévitables.

### 3-3 A la maison aussi chaque geste compte : quelques conseils sur les écogestes



### **3-4 Mesures de préparation en cas de délestage électrique programmée**

Dans le cas d'une consommation d'électricité supérieure à la production, des mesures exceptionnelles et graduelles pourront s'imposer allant de la réduction volontaire des consommations, au délestage électrique. Dans le cas d'un délestage électrique, des coupures de 2 heures environ pourraient être programmées entre 8h et 13h ou entre 18h et 20h.

Dans cette hypothèse, une information préalable des usagers sera faite.

Le 112 devra être privilégié pour alerter les secours ; l'appel aux services d'urgence devra être limité au secours à la personne. En cas d'absence de réseau de téléphonie, dans le cadre d'une urgence, se rendre au centre de secours le plus proche.

### **AUTOUR DE L'ECOLE**

Après deux années de rentrées perturbées par l'application des protocoles sanitaires, l'école a pu reprendre début septembre avec un fonctionnement normal retrouvé. Les mesures de vigilance restent toutefois de mise en cas d'apparition de nouveaux cas ainsi que l'application des protocoles édictées par le ministère de l'éducation nationale.

La Commune et le SIVOS poursuivent leurs efforts pour assurer la sécurité sanitaire et protéger les enfants et le personnel en s'assurant de la satisfaction de tous les besoins matériels nécessaires. Comme évoqué plus haut, de gros travaux d'investissement ont par ailleurs été réalisés durant les vacances d'été sur la cuisine de l'école.

Malgré une baisse sensible de l'effectif à la rentrée 2022-2023, les écoles de Bernac-Debat et Bernac-Dessus continuent à recevoir vos enfants répartis en 4 classes de 2 niveaux chacune.

Comme après chaque rentrée, l'élection des représentants des parents d'élèves a eu lieu. Félicitations et remerciements aux nouveaux parents d'élèves élus pour leur implication dans la vie de l'école.

Pour cette rentrée une nouvelle association a vu le jour, BERNACADABRA, dont le but est d'organiser des manifestations et événements tout au long de l'année destinés à recueillir des fonds afin de mettre en place des temps festifs (marché de Noël, spectacle de Noël, Festi'école, etc.) ou aider au financement de sorties scolaires comme les classes découvertes et ainsi réduire la participation des familles. Nous félicitons sa Présidente, Amandine Bechacq, et tous les membres du bureau, pour leur travail qui contribue aussi à l'animation du village.

Pour la deuxième année, la gestion du centre de loisirs est confiée à la Fédération Léo Lagrange. Les retours sur les activités proposées lors du temps périscolaire et pendant les vacances sont très positifs ; le bilan fait en fin d'année scolaire sur le fonctionnement du centre en atteste. Le SIVOS reste bien sûr décisionnaire sur le fonctionnement du centre de loisirs.

### **VOTRE AVIS NOUS INTERESSE**

Vous souhaitez réagir à l'un de ces articles, n'hésitez pas à nous communiquer vos remarques et suggestions à l'adresse électronique de la mairie ou par courrier déposé à la boîte aux lettres.

## RETOUR SUR QUELQUES TEMPS FORTS DE L'ANNEE 2022

### FETE DE BERNAC-DEBAT des 22, 23 et 24 JUILLET 2022



### CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE 2022

Le 104<sup>ème</sup> anniversaire de l'armistice de 1918 a été commémoré en présence des élèves de l'école, de leurs enseignantes et des portes drapeaux. Un grand merci à eux tous !



### VIDE-GRENIER DU 6 NOVEMBRE 2022 organisé par Bernac Animations

### MARCHE DE NOEL DU 27 NOVEMBRE 2022 organisé par l'association des parents d'élèves

